

Cfdt:

ZOOM sur la

CNAS

Caisse Nationale
d'Action Syndicale



ADHÉRENT(E)* CFDT GREVE "RÉFORME DES RETRAITES" : LES ADHÉRENT(E)S INDEMNISÉ(E)S

Au sein de la **CFDT**, le Conseil National Confédéral (CNC) réuni le 14 février a voté à l'unanimité l'indemnisation des jours de grève liés à la réforme des retraites. Il s'agit d'une dérogation temporaire aux status de la caisse de grève.

La prestation grève permet de compenser la perte de salaire des adhérents **CFDT** pendant leur mobilisation. Ce service est proposé par la Cnas (Caisse nationale d'action syndicale) qui est financée par une partie des cotisations syndicales à la **CFDT**.

La **CFDT** est la seule organisation syndicale française à disposer d'une "caisse de grève" pour ses adhérents. En cas de retenues de salaire pour fait de grève, elle les aide financièrement.



CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER ?



- ✔ Etre adhérent(e) **CFDT** avant le 19 janvier 2023
- ✔ Etre à jour de ses cotisations
- ✔ Avoir cumulé un minimum de 6h45 de grève sur les dates de préavis **CFDT** (19 janvier, 31 janvier, 7 février, 16 février, 7 mars, et celles à venir)
- ✔ Faire parvenir votre demande au syndicat ou à votre délégué syndical en précisant :
 - Ton NPA (Numéro Personnel d'Adhérent **CFDT**)
 - Tes fiches de paie, complètes et lisibles, sur lesquelles apparaissent les retenues liées aux journées de grève.

JE SUIS INDEMNISÉ(E) A HAUTEUR DE ?

- ➔ **7,70€** par heure si je suis adhérent(e) **depuis plus de 6 mois**
- ➔ **3,85€** par heure si je suis adhérent(e) **depuis moins de 6 mois**

*Les salarié(e)s qui adhèrent après le 19 janvier 2023 ne seront pas indemnisé(e)s pour le conflit "retraites 2023"

JE PRÉPARE L'AVENIR J'ADHÈRE :



Je flash le QR Code pour
adhérer !

ÊTRE ADHÉRENT À LA **CFDT** C'EST :

- Bénéficier d'un accueil et d'une écoute active sur mon lieu de travail et dans les points d'accueil **CFDT**. Avec la **CFDT**, je ne suis plus seul face à mon employeur.
- Bien sûr bénéficier de tout le réseau et de l'expertise des militants **CFDT** pour me conseiller et m'accompagner dans mon parcours professionnel (conditions de travail, formation, mutation, rémunération, conflit, etc.).
- Pouvoir être acteur, si je le souhaite, au sein d'un collectif, en participant aux débats et aux actions proposées, en participant aux élections professionnelles.

REJOINDRE LA **CFDT** C'EST AUSSI :

- Rejoindre la 1re organisation syndicale de France, parce que le monde du travail a besoin d'un syndicalisme fort et efficace.